

**VILLE DE BULLY-LES-MINES**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DELIBERATION**

**N° 2022-33**

L'an Deux Mil Vingt Deux, le lundi 28 Novembre à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Président du CCAS, suite à la convocation en date du 14.11.2022.

Présents :

Mesdames Nathalie BLANQUET, Jeannine POUCHAIN, Claudine MOUTOIR, Jacqueline DUPRIEZ, Josiane WATTRE, Chantal MULKOWSKI, Sadia GODIN

Messieurs François LEMAIRE, Giuliano GRAVINA, Dominique SALINGUE et Ali BEN FRAJ

Excusés :

Mesdames Caroline MELONI, Delphine LEMETTRE-MAKHLOUFI, Janick ROGEAUX, Sandrine WLODARCZYK, Marie-Paule BOURRIEZ et Claudie LAVOINE.

Madame Nathalie BLANQUET est désignée secrétaire de séance.

**Aides à la restauration scolaire**

PARENTS	ENFANT	ECOLE	COEFFICIENT	MOTIF DE LA DEMANDE	PROPOSITION CCAS
1	2	Les Alouettes		ADA	92 Repas
2	1	Les Alouettes	3,8	Baisse ressources++++ et école éloignée	46 Repas
1	1	Les Alouettes	0	ADA	46 Repas
2	1	F. Brasme	-7,77	Perte d'emploi récente du couple, en recherche active d'emploi et/ou de formation	46 Repas
2	2	G. Sand	9,9	Problématique budgétaire	92 repas

Le CCAS propose de prendre en charge une partie du coût des repas de cantine pour 5 familles :

La première demande concerne une famille du CADA arrivée sur la commune le 10/08/2022 ; Les ressources sont faibles (Aide légale d'attente). La gratuité cantine va soulager la famille et permettre l'inclusion sociale des enfants.

La seconde demande est pour un couple avec 1 enfant scolarisé et un enfant de 21 ans. Le budget familial a été déstabilisé suite à la suspension de l'AAH pour Mr, la suppression de l'allocation familiale au 21 ans (sans activité) du plus grand enfant et la reprise d'une formation professionnelle pour adulte pour Monsieur. Mme est sans activité professionnelle.

La troisième demande concerne une famille CADA avec un statut de demandeur d'asile validé, 1 enfant scolarisé.

La quatrième demande concerne un couple sans emploi avec une baisse des ressources : perte d'emploi pour le couple. De nombreuses recherches pour retrouver une activité. L'aide soulagera le budget de la famille.

La cinquième demande : Retour d'enfant suite à un placement administratif. Le budget familial n'est pas stable. Un co-accompagnement avec la MDS est mis en place.

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

Adoptée à l'unanimité après que le conseil d'administration en eut délibéré.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire, Président,

Monsieur François LEMAIRE

